



Mairie de
GARGAS

Fait en mairie de Gargas,
le lundi 20 janvier 2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur le Maire a l'honneur d'informer le Public que le conseil municipal de la commune de Gargas se réunira, **en séance publique**, à la salle du conseil en Mairie, le

MARDI 28 JANVIER 2025
à 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 10 décembre 2024
- 3- Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)
- 4- Ouverture anticipée de crédits 2025 : Budget Principal Commune - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget principal communal primitif (Article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)
- 5- Octroi de la garantie autonome à première demande à certains créanciers de l'Agence France Locale - Année 2025
- 6- Demande de subventions DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2025 auprès de l'État pour la transformation de l'ancienne crèche en maison des associations
- 7- Demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local) 2025 auprès de l'État pour l'aménagement du site des Mines de Bruoux (Esplanade, parking P1 et accès au site)
- 8- Réserve communale de sécurité civile
- 9- Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CDGFPT84 (Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse)
- 10- Questions diverses

Le Maire, **Bruno VIGNE-ULMIER**



4 place du Château - 84400 GARGAS - Tél : 04 90 74 12 70
info@gargas.fr - www.gargas.fr